

- Éléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment repéré pour un potentiel changement de destination

Éléments de paysage : parcs

Emplacements réservés (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Espaces Boisés Classés existants : bois

Zones humides issues du SAGE Seudre

Bande de 100 mètres au sens de la Loi Littoral

Éléments de paysage : alignements d'arbres

Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral

Espaces Boisés Classés à créer : haies et alignements d'arbres

Espaces Boisés Classés existants : haies et alignements d'arbres

Zones et secteurs

UA : Secteur urbanisé dense du bourg et des noyaux anciens

UB : Secteur urbanisé pavillonnaire du bourg et des villages

UX : Secteur urbanisé dédié aux activités artisanales, commerciales ou industrielles

UK : Secteur urbanisé dédié au camping

AU : Zone à urbaniser

N : Zone naturelle

Ne : Secteur naturel d'équipements

Ngv : Secteur naturel destiné à l'accueil temporaire des gens du voyage

Nr : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables de la Loi Littoral

A : Zone agricole

Ap : Zone agricole d'intérêt paysager

Données à valeur informative

Faisceau de nuisance sonore relatif à la RD733

Périmètre de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage

Périmètre de 500 mètres lié aux Monuments Historiques (le temple et l'église)

Liste du Patrimoine Protégé		
N°	Localisation	Objet
A1	Le Grand Aubat	Logis
A2	Le Grand Aubat	Pigeonnier
B1	La Lande	Logis
B2	La Lande	Porche d'entrée
B3	La Lande	Pigeonnier
C1	Boissirand	Logis
D1	Fontbedeau	Fontaine/Lavoir
D2	Moulin des Rois	Moulin
D3	Marais du Liman	Moulin à marrée
E1	Les Métairies	Puits
E2	Les Groliers	Puits
E3	Le Petit Aubat	Puits
E4	Les Maries	Puits
E5	Champagnole	Puits
E6	Jaffe	Puits
F1	Bourg	Tombes protestantes
F2	Bourg	Tombes protestantes
F3	Près du village	Tombes protestantes
F4	Les Fioles	Tombes protestantes

Liste des emplacements réservés (ER)							
N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire			
1	280173 - 280174 - 280116 - 280172 - 280112 - 280175 - 280176 - 2C0159 - 2C0109 - 2C0079 - 2C0080 - 2C0161 - 2H0037 - 2H0191 - 20197 - 20203 - 20195 - 20193 - 20201 - 2N0024 - 20001	Plantation de haies	14 927	Collectivité			
2	B1583 - B1584 - B1585 - B2444 - B2747 - B2748 - B2749 - B2750	Aménagement de la zone à urbaniser	9 739	Collectivité			
3	Supprimé par la Modification simplifiée n°3						
4	Supprimé par la Modification simplifiée n°3						
5	2H0113	Aménagement de jardins partagés	23 349	Collectivité			
6	2H0027 - 2H0029	Création et aménagement d'une liaison douce	3 454	Collectivité			
7	2H0141 - 2H0030 - 2H0032 - 2H0033 - 2H0139 - 2H0031 - 2H0029	Élargissement du chemin de la Messe pour l'aménagement d'un cheminement doux	5 727	Collectivité			
8	Supprimé par la Modification simplifiée n°3						

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification Simplifiée n°3

>> 4 - Plan de zonage

Planche nord-est - échelle 1/5000

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	17/11/2015	25/02/2019	20/01/2020
Modification simplifiée n°1	11/04/2022	/	28/07/2022
Modification simplifiée n°2	17/05/2023	/	08/12/2023
Modification simplifiée n°3	05/01/2026	/	

creham

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification Simplifiée n°3



>> 4 - Plan de zonage

Planche sud-ouest - échelle 1/5000

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	17/11/2015	25/02/2019	20/01/2020
Modification simplifiée n°1	11/04/2022	/	28/07/2022
Modification simplifiée n°2	17/05/2023	/	08/12/2023
Modification simplifiée n°3	05/01/2026	/	

créham

Liste des emplacements réservés (ER)				
N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire
1	280173 - 280174 - 280116 - 280172 - 280112 - 280175 - 280176 - 201519 - 201019 - 201079 - 200060 - 201011 - 240037 - 201011 - 201037 - 201020 - 201035 - 201013 - 201021 - 240024 - 200001	Plantation de haies	14 927	Collectivité
2	81583 - 81584 - 81585 - 82444 - 82747 - 82748 - 82749 - 82750	Aménagement de la zone à urbaniser	9 739	Collectivité
3	Supprimé par la Modification simplifiée n°3			
4	Supprimé par la Modification simplifiée n°3			
5	20213	Aménagement de jardins partagés	23 349	Collectivité
6	240027 - 240029	Création et aménagement d'une liaison douce	3 454	Collectivité
7	240141 - 240030 - 240032 - 240033 - 240139 - 240031 - 240029	Elargissement du chemin de la Messe pour l'aménagement d'un cheminement doux	5 727	Collectivité
8	Supprimé par la Modification simplifiée n°3			

Liste du Patrimoine Protégé		
N°	Localisation	Objet
A1	Le Grand Aubat	Logis
A2	Le Grand Aubat	Pigeonnier
B1	La Lande	Logis
B2	La Lande	Porche d'entrée
B3	La Lande	Pigeonnier
C1	Boissirand	Logis
D1	Fontbedeau	Fontaine/Lavoir
D2	Moulin des Rois	Moulin
D3	Marais du Liman	Moulin à marée
E1	Les Métairies	Puits
E2	Les Grolliers	Puits
E3	Le Petit Aubat	Puits
E4	Les Maries	Puits
E5	Champagnole	Puits
E6	Jaffe	Puits
F1	Bourg	Tombes protestantes
F2	Bourg	Tombes protestantes
F3	Près du village	Tombes protestantes
F4	Les Fioles	Tombes protestantes

Légende

- ★ Eléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment repéré pour un potentiel changement de destination
- Eléments de paysage : parcs
- Emplacements réservés (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces Boisés Classés existants : bois
- Zones humides issues du SAGE Seudre
- Bande de 100 mètres au sens de la Loi Littoral
- *** Eléments de paysage : alignements d'arbres
- ▼▼ Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral
- Espaces Boisés Classés à créer : haies et alignements d'arbres
- Espaces Boisés Classés existants : haies et alignements d'arbres

Zones et secteurs

- UA : Secteur urbanisé dense du bourg et des noyaux anciens
- UB : Secteur urbanisé pavillonnaire du bourg et des villages
- UX : Secteur urbanisé dédié aux activités artisanales, commerciales ou industrielles
- UK : Secteur urbanisé dédié au camping
- AU : Zone à urbaniser
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel d'équipements
- Ngv : Secteur naturel destiné à l'accueil temporaire des gens du voyage
- Nr : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables de la Loi Littoral
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole d'intérêt paysager

Données à valeur informative

- Faisceau de nuisance sonore relatif à la RD723
- Périmètre de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage
- Périmètre de 500 mètres lié aux Monuments Historiques (le temple et l'église)